

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
20 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aimé VUITTENEZ, Maire.

Présents : M. Aimé VUITTENEZ, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Michel SAUVAIN, Mme Yvette MARCILLET, MM. Vincent LUCOTTE, Pierre ANTOINE, MM. Emilien DURIGON, Pierre CORNU, Georges DURAND, Mme Evelyne GAUDILLAT, M. François DESERTOT, Mme Julie GUYOT, M. Jérôme FOL, Mmes Maryse MALLARD

Absente excusée : Mlle Nadine AGUADO ayant donné pouvoir à M. Aimé VUITTENEZ

Absents : Mlle Natacha GRIVOT, MM. Daniel ESCUTENAIRE, Christian KUTTER, Mme Chantal MALDANT

Secrétaire de séance : Mme Chantal GAUTHRAY

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Décision modificative*
- 2) *Décision modificative (vente du véhicule pompier J9)*
- 3) *Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)*
- 4) *Redevance d'occupation du domaine public gaz*
- 5) *Dissolution du syndicat touristique intercommunal du pays beauinois (reprise de résultats)*
- 6) *Formation CNFPT – Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux*

1) **DÉCISION MODIFICATIVE**

Afin de régulariser l'article 151 du budget principal, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants :

Section d'investissement :

Compte 151-040 = - 2 210 €

Compte 151-041 = + 2 210 €

Section de fonctionnement :

Compte 6815-042 + + 2 210 €

En contrepartie du compte 002

D'autre part, les 24 190 € inscrits au 1323 en opérations d'ordre 040 en recettes d'investissement seront inscrits en opérations réelles.

2) DECISION MODIFICATIVE VENTE DU VEHICULE POMPIER J9

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que cette délibération est liée à la sortie de l'inventaire du camion pompier J9 achetée en 2001 et vendue à M. Jérôme FOL cette année. Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget 2011 notamment en recettes d'investissement la somme de 1 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits susvisés.

3) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les conclusions de la CLETC. Les orientations proposées ont fait l'objet d'un vote favorable par cette commission moins une abstention le 8 septembre dernier. Elles portaient sur une diminution de l'Attribution de Compensation de la ville de Beaune à hauteur de 613 667 € et ce chaque année à compter de 2011.

4) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Pour information, la formule à appliquer est la suivante :

$$(((0.035 \text{ euro} \times \text{longueur de réseau}) + 100 \text{ euros})) \times 1.0810$$

La redevance due par GrDF s'élève donc à 426.75 €.

5) DISSOLUTION DU SYNDICAT TOURISTIQUE INTERCOMMUNAL DU PAYS BEAUNOIS (Reprise de résultats)

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté inter préfectoral en date du 28 octobre 2010 portant arrêt des comptes du syndicat touristique intercommunal du pays beaunois, il convient de délibérer sur la reprise de résultats de l'établissement dissous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, la reprise du résultat comme suit : C/001 (en recette en excédent reporté) : 805.20 €

6) FORMATION CNFPT - VEU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DEMANDE**, à l'unanimité, que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la location du matériel téléphonie actuel arrive à terme. La société SERT propose un nouveau contrat fixant les modalités de location de ce matériel dans de meilleures conditions financières.

Les élus sont informés que la convention de desserte de transport pour les enfants de Buisson est reconduite pour un an. Sur la demande de M. le Maire, Julie GUYOT s'était renseignée sur le nombre d'élèves concernés, on en dénombre 4.

Monsieur le Maire expose le problème rencontré par les affiches annonçant des manifestations et qui ne sont pas enlevées. Une caution pourrait être demandée, cette mesure fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si la commune continue d'organiser le Téléthon. Une majorité d'élus est favorable (8 pour et 7 abstentions).

Mme Julie GUYOT signale que les panneaux d'entrées de village « LADOIX-SERRIGNY » et « BUISSON » sont masqués par des graffitis. M. SAUVAIN doit s'en occuper pour une remise en état.

Les élus prennent connaissance des résultats de l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Louère et la rue des Champs Fourchus. La meilleure offre retenue est celle de M. VUILLEMENOT.

M. Pierre ANTOINE présente les travaux de la commission jumelage qui prépare l'accueil des jumeaux catalans du 28 avril au 1^{er} mai 2012.

Le conseil municipal est informé que le rapport d'activités 2010 de la communauté d'agglomération Beaune Chagny Nolay est en ligne sur le site de cette dernière.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de M. Jérôme FOL pour le vote unanime concernant la vente des anciens véhicules de pompiers.

M. Michel SAUVAIN informe les élus que c'est l'entreprise ROUGEOT qui a été retenue pour les travaux de la rue des Foutrières.

Mme Yvette MARCILLET communique le résultat de la vente des bois qui s'élève à 83 207 €.

M. François DESERTOT demande que les élus veillent pendant 15 jours au bon fonctionnement de l'éclairage après le passage de l'entreprise le 27 septembre dernier. Il informe, également, le conseil que les travaux d'éclairage du parking de la salle Pierre Gourillon sont terminés.

M. le Maire donne lecture de la convocation devant le bureau de conciliation transmise par le conseil de prud'hommes de DIJON suite à la demande de M. Kléber BRAC.